

appeler l'attention du ministre des Finances sur quelques-unes mais auparavant j'aimerais faire la remarque suivante.

Pour nous de ce côté-ci de la Chambre, qui, à la dernière session, avons appuyé les crédits présentés au Parlement, il est intéressant de remarquer que les membres du parti ministériel, qui critiquaient alors ces crédits, en recommandent aujourd'hui l'adoption. Je me demande un peu pourquoi le ministre des Finances tient tant à réclamer des votes à propos de cette mesure. Il est maintenant disposé à ce qu'on vote à l'égard de chaque étape de la résolution. Ne peut-on se demander ce qu'il voulait dire l'autre jour quand il a mentionné que le Gouvernement n'était pas disposé à appuyer certains crédits? Il semble que ce qu'on fait aujourd'hui prend le pas sur cette déclaration et nous savons maintenant que le Gouvernement appuie les crédits dont la Chambre est saisie.

Je tiens à dire au ministre et à son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'on n'a pas répondu à la question qu'ont posée plus tôt aujourd'hui le représentant d'Essex-Est, le représentant de Welland également, et peut-être d'autres députés aussi. Selon moi, lorsque nous sommes invités à autoriser la dépense d'une partie des fonds que demande le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on devrait nous dire ce que le Gouvernement fait au sujet du programme d'assurance-hospitalisation, à supposer qu'il fasse quelque chose.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'a dit l'autre jour qu'on n'a pas encore signé d'accords. Les seuls renseignements dont il disposait étaient ceux que nous avions avant de partir d'ici en avril dernier, savoir: six provinces avaient agréé le plan. On devrait nous dire si des efforts ont été tentés pour amener ces six provinces à signer l'accord. On devrait nous dire aussi si le Gouvernement a essayé d'amener les quatre autres provinces à conclure l'accord. Le ministre devrait aussi nous dire si l'on songe à étendre la protection accordée par le programme dans le sens des dispositions que les membres du parti conservateur-progressiste ont recommandées à la dernière session. Il s'agit d'une question extrêmement importante, même si les conservateurs y ont accordé peu d'attention durant la campagne électorale et même si le discours du trône n'en fait pas mention.

J'ai remarqué avec intérêt les deux déclarations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faites à la presse peu après son entrée en fonctions; mais depuis le début de la présente session, les ministériels gardent le silence sur ce point. A

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

mon avis, les observations de l'honorable député d'Essex-Est exigent une réponse et j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social profitera de cette occasion pour nous dire ce qu'on fait au sujet de cette question.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président,...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-il impossible que j'obtienne du ministre une réponse à ma question?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, afin de dissiper les doutes qui se sont élevés dans l'esprit de l'honorable député, qu'on me permette de répéter ce que j'ai dit quand j'ai déposé de nouveau les prévisions existantes, ainsi qu'on peut le lire à la page 11 du hansard du 15 octobre. Voici ce que j'ai dit:

Comme les programmes prévus par ces prévisions étaient pas mal avancés lorsque le présent Gouvernement est entré en fonction, et afin d'éviter une dépense supplémentaire de \$20,000 pour les reviser et les réimprimer, nous avons jugé qu'il valait mieux redéposer les prévisions existantes.

Il faudrait ajouter le mot "et" avant les mots "afin d'éviter".

Cela ne signifie pas, toutefois, que le Gouvernement actuel appuiera tous les programmes détaillés qui avaient été envisagés lorsque ces prévisions furent rédigées en premier lieu. Les changements que le présent gouvernement se propose d'apporter aux programmes de l'année courante seront portés à l'attention du Parlement lorsque les crédits individuels en cause seront examinés par le comité des subsides.

Tous les députés savent que l'une des tâches les plus importantes qui nous incombent au cours de la session actuelle du Parlement est celle de voter les crédits pour l'année en cours. Bien que nous ayons devant nous, par rapport à l'époque de l'année, un programme législatif fort chargé, aucun représentant n'ignore que nous devons consacrer un bon moment, au comité des subsides, à l'examen de tous ces crédits. Chaque député aura alors amplement l'occasion d'exercer pleinement ses droits de représentant élu lorsqu'il s'agira d'adopter définitivement les crédits en cause.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre appuiera-t-il alors tous les crédits comme il l'a fait aujourd'hui?

M. Bell (Carleton): Qu'a fait l'honorable député?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai voté dans le même sens que le printemps dernier.

L'hon. M. Fleming: Le ministre agira conformément à la ligne de conduite tracée dans le passage dont je viens de donner lecture et qui figure à la page 11 du hansard.